



## Premières journées du Plan de gestion stratégique Les nouveaux paradigmes de la coopération au développement

### Financement du développement : principaux repères

#### 1. 6-8 septembre 2000 : Sommet du Millénaire (résolution 53/239)

Le Sommet du Millénaire a été l'occasion historique pour les 191 Etats membres des Nations Unies d'aborder les défis confrontant l'organisation au 21ème siècle et de s'engager officiellement autour d'un grand projet.

Huit objectifs à atteindre avant 2015 ont été spécifiquement identifiés pour répondre aux urgences de la lutte contre la pauvreté dans le monde :

- **Lutter contre l'extrême pauvreté et la faim** en réduisant de moitié la proportion de la population qui vit avec moins d'un dollar par jour et en assurant le plein-emploi et la possibilité pour chacun de trouver un travail décent et productif.
- **Assurer l'éducation primaire** en donnant à tous les enfants, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.
- **Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes** en éliminant les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire et à terme à tous les niveaux de l'enseignement.
- **Réduire la mortalité infantile** de deux tiers.
- **Améliorer la santé maternelle** en réduisant de trois quarts le taux de mortalité maternelle et en rendant l'accès à la médecine procréative universel.
- **Combattre les maladies** en enravant la propagation du sida et en assurant l'accès aux traitements et en maîtrisant le paludisme et d'autres maladies graves ;
- **Préserver l'environnement** en intégrant les principes du développement durable dans les programmes nationaux, en réduisant l'appauvrissement de la diversité biologique, en réduisant de moitié la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base et en améliorant sensiblement les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis.
- **Mettre en place un partenariat mondial pour le développement** en poursuivant la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire, en répondant aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, en traitant globalement le problème de la dette des pays en développement, en rendant les médicaments essentiels et les nouvelles technologies plus facile d'accès dans les pays en développement.

Dans la Déclaration issue du Sommet, l'Assemblée générale a mis l'accent sur l'aide au développement et sur l'élimination de la pauvreté. Au regard de cet objectif, la Déclaration insiste sur la prise en compte des besoins spécifiques des pays les moins avancés en sollicitant l'effort des pays industrialisés. Ceux-ci sont exhortés d'alléger la dette des pays les plus pauvres et « d'accorder une aide au développement plus généreuse, notamment aux pays qui font un effort sincère pour appliquer leurs ressources à la réduction de la pauvreté ».

Pour en savoir plus :

<http://www.un.org/french/millenaire/>

## 2. Mars 2002 : le Consensus de Monterrey

Cette première conférence internationale sur le financement du développement a abouti à l'adoption du consensus de Monterrey qui a pour objet d'établir en matière de financement un nouveau modèle de relations entre pays pauvres et pays riches et qui considère que « chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social ».

Les pays riches sont invités à assurer « une mondialisation à visage humain » profitable à tous, à ouvrir davantage leurs marchés aux exportations des pays en développement, à consacrer annuellement à ces pays 0,7 % de leur produit national brut (PNB) et à alléger leur dette extérieure.

La déclaration insiste aussi sur la nécessité, pour les institutions financières internationales de « tenir compte des coûts sociaux des programmes d'ajustement et qui devraient être conçus de manière à limiter autant que possible les répercussions négatives sur les couches vulnérables de la société. »

Afin de renforcer la cohérence de systèmes monétaires, financiers et commerciaux d'appui au développement, le consensus prône enfin d'« accroître la participation effective des pays en développement et en transition aux dialogues et processus de prise de décisions internationaux ».

Pour en savoir plus :

<http://www.un.org/french/ffd/pressrel/22apress.htm>

[http://www.unctad.org/fr/docs/aconf198d11\\_fr.pdf](http://www.unctad.org/fr/docs/aconf198d11_fr.pdf)

## 3. Février 2003 : 1<sup>er</sup> forum de haut niveau pour l'harmonisation de l'aide à Rome

La déclaration de Rome sur l'harmonisation met l'accent sur la nécessité d'améliorer l'aide publique en réduisant les complexités et les coûts engendrés par les conditionnalités et les procédures mises en place par les bailleurs. Elle recommande de « simplifier et harmoniser les conditionnalités et réduire les coûts qui y sont associés tout en améliorant la surveillance fiduciaire, la responsabilité à l'égard du public et les efforts visant à obtenir des résultats de développement concrets ».

La déclaration engage les signataires à renforcer l'harmonisation en veillant à « à ce que l'aide au développement soit fournie conformément aux priorités des pays partenaires », en examinant et en identifiant « les voies et moyens de modifier, comme de besoin, les politiques, les procédures et les pratiques de nos institutions et pays pris individuellement » et « continuer de fournir une aide budgétaire, sectorielle ou un appui à la balance des paiements lorsque cela se justifie du point de vue du mandat du bailleurs de fonds, et lorsque des politiques appropriées et des modalités fiduciaires existent ».

Elle invite enfin à promouvoir « l'harmonisation des approches au niveau des programmes à caractère mondial et régional ».

Pour en savoir plus :

<http://www.mae.lu/images/biblio/biblio-227-1194.pdf>

## 4. Mai 2004 : Symposium « Accès aux financements internationaux » organisé à Paris par l'OIF

Le Symposium s'est inscrit dans la dynamique de la Conférence de Monterrey et a permis de dégager des consensus. Le rapport final s'attache à promouvoir le partenariat à tout niveau, c'est-à-dire « entre pays développés et pays en développement, entre administrations centrales et collectivités territoriales, entre pouvoir politique et société civile, entre secteur public et secteur privé ».

Le rapport final insiste sur les liens de confiance à développer dans l'espace francophone, considérant qu'il s'agit de « la base sans laquelle il ne peut y avoir d'augmentation des ressources publiques au développement ».

Enfin, l'Organisation a défini différents principes directeurs pour faciliter l'accès des pays en développement aux financements internationaux : l'information, afin que celle-ci soit accessible à tous, la formation, afin de favoriser l'autonomie et l'indépendance de tous les acteurs, l'assistance technique, afin d'aider à la mise à niveau des opérateurs qui en ont besoin et la facilitation, pour renforcer les compréhensions réciproques entre tous les partenaires.

Pour en savoir plus :

<http://www.rfi.fr/fichiers/MFI/EconomieDeveloppement/1245.asp>

#### **5. Juin 2004 : Sommet du G8 à Sea Island**

Le G8 décide de prolonger de deux ans, jusqu'en 2006, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Il adopte également un plan d'aide au développement par le biais du secteur privé, pour développer les marchés financiers locaux et les micro-financements.

Pour en savoir plus :

<http://www.g8.utoronto.ca/summit/2004seaisland/index.html>

#### **6. Mars 2005 : 2<sup>e</sup> forum de haut niveau pour renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement à Paris**

La déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement qui est ressortie de ce forum entend mettre en place une meilleure gestion de l'aide au développement, réformée selon des modalités plus adaptées à la réalité et à la diversité des situations nationales.

Ainsi, la déclaration insiste sur un travail d'appropriation en veillant à ce que « les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement ».

Les donateurs s'engagent également à aligner l'aide au développement sur les stratégies des pays partenaires et à utiliser des systèmes nationaux consolidés, tandis que les pays partenaires doivent « consolider les capacités de gestion des finances publiques ». Il a été souhaité que leurs actions s'inscrivent dans une démarche harmonisée et transparente en vue d'obtenir une efficacité collective accrue.

Enfin, la déclaration met l'accent sur une démarche de gestion axée sur les résultats et de responsabilité mutuelle pour améliorer l'action commune et la collaboration entre les donateurs et les pays partenaires.

Pour en savoir plus :

<http://www.oecd.org/dataoecd/53/38/34579826.pdf>

#### **7. Juin 2005 : Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies sur le financement du développement**

Le Dialogue de haut niveau a permis de progresser sur les questions de développement, en traitant de la mobilisation des ressources financières nationales au service du développement et de la mobilisation des ressources internationales au service du développement avec les investissements étrangers directs et les autres flux financiers privés

Pour en savoir plus :

<http://www.un.org/french/esa/ffd/>

#### **8. 20 décembre 2005 : Déclaration de politique de développement de l'Union européenne, le consensus européen pour le développement**

Cette déclaration présente une vision commune qui oriente l'action de l'Union européenne (UE) dans le domaine de la coopération au développement tant au niveau de ses États membres qu'à celui de la Communauté.

L'UE s'est engagée à « augmenter les budgets consacrés à l'aide et à porter celle-ci à 0,7 % du revenu national brut d'ici à 2015, avec un objectif collectif intermédiaire de 0,56 % d'ici à 2010; la moitié de cet accroissement de l'aide sera destinée à l'Afrique. Elle continuera à accorder la priorité au soutien aux pays les moins avancés, à faible revenu et à revenu intermédiaire ».

Elle expose également les actions concrètes à suivre pour la mise en œuvre de cette vision au niveau communautaire en précisant notamment que « les modalités de l'aide seront adaptées aux besoins et aux contextes de chaque pays, avec une préférence, lorsque les conditions le permettront, pour l'appui budgétaire » et que « l'approche de la Communauté sera fondée sur des indicateurs de résultats et de performance ».

Pour en savoir plus :

[http://europa.eu/legislation\\_summaries/development/general\\_development\\_framework/r12544\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/development/general_development_framework/r12544_fr.htm)

## 9. Mars 2007 : Communiqué du Petersberg sur la politique européenne de développement

Le communiqué du Petersberg rappelle les objectifs, valeurs et principes de la Politique européenne de développement, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire du Traité de Rome.

L'UE réaffirme sa volonté de « mettre en œuvre les décisions de Monterrey, ainsi que les décisions relatives à l'augmentation de son aide publique au développement (APD) et à l'amélioration de l'efficacité de l'aide ».

Conformément à la déclaration de Paris sur l'efficacité du développement, le communiqué prévoit que « la coordination de la politique européenne de développement dans son ensemble soit améliorée en vue de continuer à augmenter l'efficacité de l'aide au développement européenne. »

Pour en savoir plus :

[http://www.eu2007.de/fr/News/download\\_docs/Maerz/0312-RAA1/080Abschlusskommunique.pdf](http://www.eu2007.de/fr/News/download_docs/Maerz/0312-RAA1/080Abschlusskommunique.pdf)

## 10. Octobre 2007 : Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies sur le financement du développement

Sur le même modèle que le Dialogue de 2005, l'Assemblée générale a réitéré son examen des problématiques liées au développement. Elle a insisté sur la nécessité d'exécuter tous les engagements pris d'un commun d'accord à Monterrey. Plusieurs États Membres ont suggéré de renforcer les arrangements institutionnels de suivi, au niveau intergouvernemental, du processus de financement du développement.

Pour en savoir plus :

<http://www.un.org/french/esa/ffd/hld/2007/index.shtml>

## 11. Septembre 2008 : 3<sup>e</sup> forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement à Accra

Ce forum a élaboré le programme d'action d'Accra dont le but vise à « accélérer et amplifier la mise en œuvre de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide » (2005).

Pour cela, le programme recommande d'améliorer la prévisibilité de l'aide à moyen terme afin de permettre aux pays en développement de planifier et de gérer leurs programmes de développement. Il prévoit que « les donateurs fournissent régulièrement aux pays en développement des informations actualisées sur leurs plans pluriannuels de dépenses et/ou de mise en œuvre sur trois à cinq ans ».

Le programme souligne aussi la préférence pour utiliser les systèmes nationaux plutôt que les systèmes de bailleurs de fonds. En cela, il a été reconnu que « les donateurs acceptent de recourir aux systèmes nationaux comme la solution de première intention pour les programmes d'aide à l'appui d'activités gérées par le secteur public. »

Enfin, le programme veille à ce que les bailleurs de fonds appliquent non plus les conditions imposant la manière et le moment de dépenser les fonds d'aide, mais plutôt les conditions fondées sur les propres objectifs de développement des pays bénéficiaires, mettant l'accent sur « une conditionnalité harmonisée et axée sur les résultats ».

Pour en savoir plus :

<http://siteresources.worldbank.org/ACCRAEXT/Resources/4700790-1217425866038/FINAL-AAA-in-French.pdf>

<http://siteresources.worldbank.org/ACCRAEXT/Resources/4700790-1225142330310/Chair-summary23Oct08.pdf>

### Etat d'avancement en 2008 des objectifs fixés par la Déclaration de Paris

L'engagement fort illustré par la Déclaration de Paris en 2005 avait pour but d'adopter des nouveaux comportements et de nouvelles pratiques sur le terrain en vue d'atteindre les objectifs fixés en commun. Une enquête de suivi menée par le Comité d'aide au développement de l'OCDE en 2008 permet de mesurer l'état d'avancement.

De manière globale, tous les indicateurs enregistrent des progrès, mais des disparités apparaissent dans l'avancement des différents objectifs qui nécessitent d'intensifier les efforts.

**Les objectifs en voie d'être atteints** sont :

- L'alignement et la coordination de la coopération technique;
- La fiabilité des systèmes de gestion des finances publiques;
- L'aide davantage non liée.

**Les objectifs qui nécessitent particulièrement d'intensifier le rythme** sont :

- Les efforts des pays pour rendre leurs stratégies de développement opérationnelles ;
- L'utilisation par les donateurs des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics ;
- L'utilisation par les donateurs des mécanismes coordonnés pour fournir l'aide ;
- La coordination par les donateurs de leurs missions et leurs études nationales ;
- La mise en place par les pays de solides cadres de suivi des résultats obtenus en matière de développement ;
- La mise en place de mécanismes de responsabilités au niveau national.

Pour en savoir plus :

<http://siteresources.worldbank.org/ACCRAEXT/Resources/Full2008SurveyEN.pdf>

## 12. Décembre 2008 : Conférence des Nations unies sur le suivi du financement du développement à Doha

La conférence des Nations unies sur le suivi du financement du développement réunit à Doha (Qatar) la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Union européenne et plus de 400 représentants d'organisations non gouvernementales (ONG).

Les auteurs de la déclaration finale estiment que si la réponse à la crise actuelle doit permettre l'amélioration et le renforcement du système financier, « la communauté internationale doit garder à l'esprit que ce sont les plus pauvres qui doivent d'abord être protégés contre les répercussions de cette crise ».

Ils poursuivent les engagements pris par les pays riches dans le cadre du consensus de Monterrey et du Sommet mondial de 2005, de consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement (APD).

La déclaration se termine par un appel à une réforme en profondeur des institutions multilatérales pour permettre l'établissement d'un « système financier international plus stable et juste, qui fournira à tous les pays la base d'un développement durable et équitable ».

Pour en savoir plus :

<http://www.un.org/french/ffd/2008/documents.shtml>

## 13. Avril 2009 : Sommet du G20 à Londres

Le sommet du G20 a reconnu « l'impact disproportionné sur les personnes vulnérables dans les pays les plus pauvres » et s'engage à fournir des ressources supplémentaires à ces pays en plus du programme global de 1 100 milliards de dollars destiné à restaurer la croissance, les échanges et l'emploi à l'échelle mondiale, et qui prévoit 100

milliards de dollars supplémentaires consacrés aux banques multilatérales de développement, afin de renforcer leur capacité de prêt.

Des mesures et des décisions ont ainsi été prises afin de fournir « 50 milliards de dollars pour soutenir la protection sociale, relancer le commerce et sauvegarder le développement dans les pays à faible revenu, cette somme faisant partie de l'augmentation significative de l'aide apportée à ces Etats, aux autres pays en développement et aux marchés émergents »

C'est ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le développement ont été réaffirmés avec le souci de « tenir les promesses des organes respectifs d'Aide publique au développement (APD), y compris les engagements sur l'Aide pour le commerce, l'allègement de la dette, et les engagements de Gleneagles, notamment en faveur de l'Afrique ».

Pour en savoir plus :

<http://www.londonsummit.gov.uk>

<http://www.espace-economique.francophonie.org/Le-G20-un-sommet-des-Garants-du.html>

#### **14. Juin 2009 : Conférence à haut niveau aux Nations unies sur la crise économique et financière et son impact sur le développement à New York**

La Conférence des Nations unies sur la crise économique et financière et son incidence sur le développement prend acte des incidences de la crise financière et économique pour les pays en voie de développement et reconnaît qu'elle « met en outre en péril la réalisation des objectifs nationaux de développement de ces pays ainsi que des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire ».

Elle insiste sur la nécessité d'une relance profitable à tous et prévoit les mesures pour endiguer les effets de la crise et améliorer la capacité de récupération mondiale future.

Enfin, elle recommande de « conjuguer les réponses de court terme de façon à amortir l'impact immédiat de la crise économique et financière, en particulier sur les pays les plus vulnérables ».

Pour en savoir plus :

<http://www.un.org/fr/ga/econcrisisummit/news.shtml>

#### **15. Juillet 2009 : Sommet du G8 et du G5 à Aquila**

La déclaration conjointe du G8 et du G5 « Promouvoir les priorités mondiales » marque son inquiétude au sujet des « graves répercussions de la crise sur la croissance et l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement » et engage les signataires à « mobiliser toutes les ressources nécessaires pour le développement, tout en continuant à jouer un rôle actif pour assurer la mise en œuvre et le suivi adéquats du consensus de Monterrey et de la déclaration de Doha sur le financement du développement ».

La déclaration met l'accent sur les efforts à fournir en particulier pour l'Afrique subsaharienne, notamment en matière d'Aide pour le commerce et à d'allègement de la dette.

En outre, la réunion ministérielle sur le Développement a souligné "la nécessité de coordonner leurs politiques et d'assurer leur cohérence, en identifiant les priorités les plus urgentes et en adoptant une approche transversale des politiques de développement".

Pour en savoir plus :

<http://www.g8italia2009.it/>

[http://www.espace-economique.francophonie.org/Reunion-ministerielle-du-G8.1263.html?var\\_recherche=g8](http://www.espace-economique.francophonie.org/Reunion-ministerielle-du-G8.1263.html?var_recherche=g8)

#### **16. Septembre 2009 : Sommet du G20 à Pittsburgh**

Le Sommet s'est achevé sur un accord pour relancer l'économie mondiale, fixer des règles en matière financière et promouvoir une nouvelle gouvernance qui laisserait plus de place aux pays émergents.

La déclaration finale mentionne la lutte contre la grande pauvreté en appelant à prendre des mesures via l'intermédiaire de la Banque mondiale et les banques régionales de développement pour renforcer l'accès à l'alimentation, à l'énergie et aux financements parmi les plus pauvres du monde, tout en combattant les flux illégaux.

Les signataires expriment leur volonté de « passer de sources publiques à des sources privées de la demande, à instaurer un modèle de croissance plus durable et plus équilibrée dans tous les pays et réduire les déséquilibres de développement ». En particulier, les signataires s'engagent à augmenter « sur une base volontaire, le financement des programmes destinés à fournir une énergie propre à un coût abordable, tel que le programme de développement accéléré des énergies renouvelables (SREP) ».

**Pour en savoir plus :**

<http://www.pittsburghsummit.gov/>

[http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/meetingdocument/wcms\\_114219.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/meetingdocument/wcms_114219.pdf)

<http://www.espace-economique.francophonie.org/Le-troisieme-G20-depuis-le.html>

#### **17. Novembre 2009 : Réunion des Ministres des Finances et Gouverneurs de banques centrales du G20 St Andrews (UK)**

Réunis à un moment critique dans reprise de l'économie après la crise, les Ministres des Finances et Gouverneurs de banques centrales du G20 se sont réunis afin de mettre en place un plan de travail à partir de l'accord du G20 à Pittsburgh.

Dans ce cadre, ils soulignent que « les institutions financières internationales (IFI) joueront un rôle important en appuyant [leurs] efforts pour assurer une croissance durable, la stabilité, le développement et la réduction de la pauvreté ». A cet effet, la déclaration commune marque la détermination des participants trouver les moyens pour « accroître la pertinence, la réactivité, l'efficacité et la légitimité » des IFI.

**Pour en savoir plus :**

[http://www.economie.gouv.fr/discours-presse/discours-communiques\\_finances.php?type=communiqu&id=3587&rub=1](http://www.economie.gouv.fr/discours-presse/discours-communiques_finances.php?type=communiqu&id=3587&rub=1)